

## **SOS Méditerranée : réaction de David Samzun au rejet de la requête de M. Bouchet**

*Ville de Saint-Nazaire / SOS Méditerranée = 1 – M. Bouchet / Rassemblement National = 0*

La Cour administrative d'appel de Nantes a rejeté la requête présentée par Monsieur Gauthier Bouchet à l'encontre de la délibération de la Ville de Saint-Nazaire, du 9 octobre 2020, pour l'octroi d'une subvention de 10 000 euros à l'association SOS Méditerranée. Elle a par ailleurs condamné M. Bouchet à verser à la commune, comme à l'association, une somme de 1 500 euros au titre des frais irrépétibles.

« La Ville de Saint-Nazaire a le droit de soutenir financièrement SOS Méditerranée, et c'est une très bonne nouvelle ! Je ne me résous pas à laisser ces vies déjà meurtries sans secours en mer, à abandonner des femmes, des enfants et des hommes à leur sort en dépit du droit à l'humanité de chaque citoyenne et chaque citoyen du monde. Ne pas fermer les yeux, soutenir SOS Méditerranée, travailler sur la question migratoire, c'est ce que nous faisons, nous commune, à l'échelle de nos territoires en solidarité avec les peuples opprimés. » - David Samzun, maire de Saint-Nazaire

---

### CONTACT

Saint-Nazaire agglomération — Service presse  
presse@saintnazaire.fr